

☐

Fiche QUALITE INTENDANCE 26/27

4^o

▪ **L'élève :**

NOM

Prénom

▪ **Son Responsable Financier qui paye la cantine :**

NOM & Prénom du Responsable Financier

Date de naissance du Responsable Financier

Lieu de naissance (Pays & Ville) du Responsable Financier

La présence aux repas est obligatoire pour tous les demi-pensionnaires.
Les absences exceptionnelles ou répétitives de confort ne donnent lieu à aucun remboursement.

Qualité de l'élève pour l'année scolaire 2026/2027

- ☐ • **DEMI-PENSIONNAIRE 4 JOURS = Lundi + Mardi + Jeudi + Vendredi**
- ☐ • **DEMI-PENSIONNAIRE 3 JOURS * = Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi**
- ☐ • **DEMI-PENSIONNAIRE 2 JOURS * = Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi**
- ☐ • **DEMI-PENSIONNAIRE 1 JOUR * = Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi**
- ☐ • **EXTERNE**

* ***DP3+DP2+DP1 =
Merci d'entourer
les jours choisis et
de barrer celui ou
ceux où votre
enfant ne mangera
pas à la cantine.***

Il s'agit d'un ENGAGEMENT sur l'ANNEE SCOLAIRE 2026/2027, modulable sur DEMANDE des familles

PAR TRIMESTRE et/ou PAR SEMESTRE (lors de la période de changement d'Emploi du Temps Semestriel annuel le 29 Janvier 2027).

Les demandes de changements de QUALITE pour le trimestre à venir se font lors d'une semaine définie :

*changement pour le TRIMESTRE 2 (Lundi 04-01-27 au Mercredi 31-03-27) : **semaine 49 de 2026, du 7 au 11 décembre 2026.**

*changement pour le TRIMESTRE 3 (Jeudi 01-04-27 au Vendredi 02-07-27) : **semaine 11 de 2027, du 15 au 19 mars 2027.**

Les demandes de changements de QUALITE pour le semestre à venir se font lors d'une semaine définie

*changement pour le SEMESTRE 2 (Lundi 01-02-27 au Vendredi 02-07-27) : **semaine 3 de 2027, du 18 au 22 janvier 2027**

+ Lors de l'inscription à DEVOIRS FAITS – session n° = inscription du _____ au _____
(avec validation CE-Adjoint) Un délai d'une semaine est nécessaire pour modifier la qualité à compter de la demande.

Comment changer la Qualité de l'élève ?

Remplir, signer et retourner au service Intendance une nouvelle fiche QUALITE selon le calendrier proposé ci-dessus

Aucun changement ne sera accepté en cours de trimestre sauf sur demande écrite de la famille au Chef d'Etablissement.

Le courrier détaillera cette situation particulière (situation familiale, médicale...) qui sera examinée.

Si l'accord est donné par le CE, une nouvelle fiche sera à compléter et signer avec le justificatif demandé joint.

Les changements doivent être visés et enregistrés par l'Intendance pour être effectifs.

Le Responsable Financier

Date & Signatures

L'élève